

Conseil de Faculté Réunion du 6 janvier 2017

Etaient présents : Antinéa BABARIT, Anthony BEKE, Pascale BELGUISE, Jean CAVARELLI, Marie-Claire CRIQUI, Pascal DARBON, Jacky DE MONTIGNY, Maria DIMITROVA, Pauline DUDKA, Dominique FERRANDON, Sylvie FOURNEL, François GAUER, Yohan GERBER, David GILMER, Carole GUELLIER, Benoît KAMMERER, Angélique LAUGEL-EHLES, Vincent LECLERC, Hugues OUDART, Mathilde POISSENOT, Sylvie RAISON, Rémy SCHLICHTER, Anne-Catherine SCHMIT, Patrick VUILLEZ.

Etaient excusés : Marie-France BADER, Valérie FRITSCH-NOIRARD (procuration à Sylvie RAISON), François LABOLLE, Joern PÜTZ.

Etaient absents : Romane BEAUREPERE (procuration à Mathilde POISSENOT), Hubert BECKER, Isabelle COMBROUX, Florian DUBOURG (procuration à Mathilde POISSENOT), Théo DUSSOURD, Catherine FLORENTZ, Sylvie FRIANT, Magalie FRUGIER, Clémence GIÈRE (procuration à Yohan GERBER), Michel HOFF, Jordan KIENER (procuration à Yohan GERBER), Yves LARMET, Vincent LELIEVRE, Israël NISAND, Serge POTIER, Jean-Marc REICHHART, Anne TSCHIRHART, Jean-Paul WIRTH, Lucas ZAUG (procuration à Antinéa BABARIT).

François Gauer ouvre la séance à 16h.

I. Intervention Direction des Relations Internationales (DRI)

Rachel Blessig, Directrice des Relations Internationales de l'Université, accompagnée d'Aurélien Jordan (responsable du département des partenariats internationaux) et de Cléophé De Turckheim (chargée des accords au sein de ce même département), présente les stratégies de travail de la DRI, notamment dans ses rapports avec les composantes. Une collaboration étroite doit être établie entre les deux. Pour cela, la Faculté des Sciences de la Vie, au même titre que les autres composantes, bénéficiera d'un interlocuteur dédié au sein de la DRI pour toutes ses demandes en termes de relations internationales : Cléophé De Turckheim. Il s'agira de travailler avec notre référent sur la question de la décentralisation de « MOVE ON » afin de faciliter au maximum la gestion de la mobilité des étudiants par la composante.

Il appartiendra également à la composante de mener une véritable réflexion sur le parcours international en l'envisageant comme une plus-value pour l'étudiant et en accompagnant ce dernier dans la préparation de son retour de l'étranger.

Il est proposé au Conseil d'adopter le principe d'une contractualisation avec la DRI dans le sens d'une plus large décentralisation dans la gestion de la mobilité étudiante. Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Il est proposé d'ajouter Cléophé De Turckheim dans la liste des membres de la commission enseignement de la composante ainsi que dans celle d'espace avenir.

II. Approbation du compte rendu du Conseil de Faculté du 21/11/2016

François Gauer soumet le compte rendu à l'approbation des membres du Conseil.

Le compte rendu du Conseil de Faculté du 21/01/2016 est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

III. Validation des capacités d'accueil, des prérequis et des modalités de sélection pour accéder dans les différents parcours du Master mention Sciences du Vivant

François Gauer fait un rapide rappel du contexte lié à l'admission en master.

Un vide juridique sur ce sujet a persisté depuis la création du Master en 2005. Un décret a été pris en urgence le 25/05/2016 afin de consolider les conditions d'admission en master. Toutefois, il est apparu nécessaire de clarifier le statut du master, notamment dans son principe d'un tout insécable (ce point de vue avait déjà été adopté au sein de la Faculté des Sciences de la Vie avec la mise en place du système L/M/D).

La loi portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat (1) du 24/12/2016 a entériné ce principe.

Pour une application au 01/09/2017, il est demandé à l'ensemble des composantes de l'Université de valider en Conseil de Faculté des informations précises et de les faire remonter à la Direction des Etudes et de la Scolarité :

- Les capacités d'accueil (nécessairement supérieures ou égales aux effectifs actuels)
- Les modalités d'instruction des dossiers de candidatures
- les prérequis disciplinaires (nécessaires pour l'examen des dossiers)
- les modalités d'examen des candidatures (décision collégiale avec les responsables de parcours)

En parallèle, une plateforme d'information sur l'ensemble de l'offre de formation en master (trouvermonmaster.gouv.fr), à l'échelle nationale, sera mise en place. Il ne s'agira que d'une plateforme d'information (et de gestion des recours éventuels). L'instruction des dossiers continuera de se faire selon les modalités (ARIA) et le calendrier locaux. Il s'agira de clore l'instruction des dossiers pour fin juin car il s'ensuivra la procédure ouverte à tout titulaire de licence leur permettant de formuler un recours auprès du recteur de la Grande Région.

Sur la plateforme, les recteurs des Grandes Régions pourront suivre l'évolution des places restantes dans les différents masters.

Des listes complémentaires d'étudiants sont également prévues. Cependant, la mise en œuvre de ce point sera délicate car les capacités d'accueil sont fixées et il n'est possible d'avoir connaissance des désistements qu'à la rentrée, une fois que les réaffectations ont été faites.

Par ailleurs, il est important de préciser qu'il existe plus de places en master que de diplômés de licence ce qui conduira certains masters à ne pas prévoir de sélection à l'entrée du M1. Les recteurs de Grandes Régions auront une liste de ces filières et les proposeront en premier lieu en cas de demandes de réaffectation.

Des incertitudes persistent quant à la mise en œuvre de cette loi, notamment au regard de deux points :

- le droit à la poursuite d'études concerne l'ensemble des diplômés de licence, ceux de l'année en cours et ceux des années précédentes, ainsi que les diplômés de licences professionnelles (aucun texte n'indique que la licence professionnelle ne peut ouvrir à une poursuite d'étude en master)

- les capacités d'accueil ont d'abord concerné la mention, puis le parcours pour finalement être de nouveau applicables au niveau de la mention, ce qui n'est pas sans poser des difficultés. En effet, les capacités d'accueil, les modalités de traitement des demandes et le calendrier d'instruction des demandes doivent être soumis à la CFVU et au CA pour validation ce qui complique la mise en œuvre de la réforme au regard des délais impartis. En réalité, la loi dispose de les « faire voter par les instances jury », autrement dit par les instances compétentes. Il conviendra alors de créer une commission pédagogique spécifique pour la sélection en master et d'afficher les différents documents demandés (une impression de la liste extraite d'ARIA complétée par un cachet officiel est tout à fait acceptable).

Sylvie Fournel précise que toute cette procédure concerne les étudiants français. Les étudiants étrangers devront continuer à candidater via Campus France.

Yohan Gerber demande si le vote de ces différentes conditions (capacités d'accueil, modalités, prérequis, examen des candidatures) sera annuel. François Gauer indique qu'aucune information n'est donnée à ce sujet. Il faudra d'abord attendre les premiers bilans. Néanmoins, la logique voudrait qu'il s'agisse d'un vote pour la durée quinquennale de l'accréditation. Aujourd'hui, le vote portera sur la période 2017/2018 mais un nouveau vote sera fait pour la nouvelle offre de formation 2018/2022.

Yohan Gerber revient sur les modalités de traitement des candidatures et interroge les enseignants présents sur l'absence d'entretiens pour le parcours en virologie. David Gilmer et Benoît Kammerer lui précisent que les entretiens ne sont pas systématiques mais qu'ils prennent l'initiative d'appeler directement les candidats afin de leur éviter de se déplacer car certains viennent de loin. Par ailleurs, ils ont également eu l'occasion d'échanger avec certains candidats lors de la Journée Portes Ouvertes.

François Gauer ajoute que, pour ce qui est des Sciences de la Vie, certains étudiants sont là depuis la licence ce qui implique que des entretiens ont déjà été menés avec la plupart d'entre eux. Pour les étudiants extérieurs à l'Université de Strasbourg, l'étude minutieuse des dossiers permet déjà de se prononcer. Pour le master en écophysiologie, étant le seul master en France dans cette discipline, les étudiants qui y postulent sont extrêmement motivés.

Les conditions d'admission en master sont votées à l'unanimité. Elles seront transmises prochainement à la Direction des Etudes et de la Scolarité.

IV. Points divers

- *Demande de financement d'une école d'été Idex « Basics and clinics in neurobiology of rhythms »*

François Gauer soumet au Conseil une demande de financement de 500€ pour un projet porté par Valérie Simmoneaux et s'adressant aux étudiants en master ou en début de doctorat, inscrits à l'Université de Strasbourg ou au sein d'universités non strasbourgeoises et étrangères. L'inscription est gratuite pour les étudiants strasbourgeois.

Dans ces conditions, le Conseil approuve à l'unanimité la demande de financement pour un montant de 500€.

- *Don d'ouvrages au Jardin Botanique*

François Gauer soumet à l'approbation du Conseil la liste des ouvrages donnés par l'association « Les Amis du Jardin » à la bibliothèque du Jardin Botanique pour la période 2015-2016.

La liste de ces ouvrages est approuvée à l'unanimité par le Conseil.

- Réunion d'information « Identité complexe »

François Gauer rappelle que le mercredi 11/01/2017, de 14h à 16h, à l'Institut de Zoologie (amphithéâtre Bataillon) se tiendra une réunion d'information relative au projet « Identité complexe ».

Cette réunion sera animée par Pierre Litzler, doyen de la Faculté des Arts, et Armelle Tanvez, Directrice de la communication de l'Université de Strasbourg.

- Conseil d'Administration du 13/12/2016

Les membres du Conseil d'Administration, réuni le 13 décembre 2016, ont élu M. Michel Deneken à la présidence de l'Université de Strasbourg.

Le 17/01/2017, le congrès de l'Université de Strasbourg se prononcera sur la liste des vice-présidents proposée par Michel Deneken. François Gauer annonce qu'un poste de vice-président lui a été proposé. Une fois la liste approuvée, il démissionnera donc de son poste de doyen de la Faculté des Sciences de la Vie.

François Gauer lève la séance à 17h30.

Pauline Dudka



Secrétaire de séance

François Gauer



Doyen